

TALON - MEILLET ASSOCIES

Avocats

11 Rue Villaret de Joyeuse

75017 PARIS

A l'attention de Mme ROSSO

CHOISY LE ROI, le 03 Mars 2023

N° Dossier : 944-00060153 RU PARIS 17 AM 9 AM/9

N° Facture : 61071

V / Référence : Mme ROSSO APH/ER - A -22-322

Affaire : **ATTAR AOUES /**

Immeuble sis : 62 Rue Pierre Demours

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les pièces suivantes :

- ☒ Certificat d'urbanisme
 - ☐ Attestation de numérotage
 - ☐ Renseignement sur l'alignement
 - ☐ Certificat de D.P.U
 - ☒ Attestation de non péril & salubrité
 - ☐ Renseignements sur les bâtiments de France
 - ☒ Renseignements sur les carrières
 - ☐ Renseignements termites & plomb
 - ☐ Extrait de matrice
 - ☒ Extrait de plan
 - ☒ Extrait cadastral modèle 1
 - ☐ Etat des risques naturels et technologiques
 - ☒ Renseignements sur l'assainissement
-
- ☒ Notre note d'honoraires
 - ☐ Autre pièce à vous faire parvenir

Nous vous prions de croire, , à l'expression de nos sentiments distingués.

CORINNE AUSSANT

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **27/02/2023**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/202302271171001963>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 17****Section cadastrale : AM****Numéro de parcelle : 9**

Pour obtenir un plan de la parcelle et localiser les prescriptions réglementaires, vous pouvez utiliser l'application cartographique "Paris PLU" :

<https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle**Alignement(s)**

062 RUE PIERRE DEMOURS

Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

☒ DPU "simple"

☐ DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

- ☒ Plan Local d'Urbanisme de Paris
- ☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais
- ☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt
- ☐ Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ☐ Monument historique classé
- ☐ Monument historique inscrit
- ☒ Périmètre de protection de monuments historiques
- ☐ Périmètre de site classé
- ☒ Périmètre de site inscrit

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- ☐ Servitude d'alignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- ☐ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Zonage:
- Cote des plus hautes eaux connues:
- Secteur Stratégique:
- ☐ Zones d'anciennes carrières
- ☐ Zone comportant des poches de gypse antéludien

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation de certaines de ces dispositions d'urbanisme sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

- ☐ Zone d'Aménagement Concerté
- ☐ Plan d'Aménagement d'Ensemble
- ☐ Périmètre de résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière
- ☒ Zone de surveillance et de lutte contre les termites
- ☐ Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots
- ☐ Secteur d'Information sur les Sols
- ☐ Secteur de sursis à statuer
- ☐ Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- ☒ Zone à risque d'exposition au plomb
- ☐ Périmètre de convention de rénovation urbaine
- ☐ Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur la site de la Ville de Paris

- ☒ Secteur de compensation renforcée
- ☒ Quartier à prédominance de surfaces de bureaux
- ☐ Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ☐ Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

Parcelle non incluse dans la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

Pour connaître la totalité des dispositions applicables, consulter le règlement du PLU de Paris : <http://pluenligne.paris.fr>

Pour connaître l'emprise exacte des dispositions localisées, consulter les documents graphiques du PLU : <http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ZONAGE

Cf. dispositions générales du PLU § I

- | | |
|--|---|
| ☒ Zone Urbaine Générale (UG) | ☐ Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU) |
| ☐ Zone Urbaine Verte (UV) | ☐ Zone Naturelle et Forestière (ZNF) |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG

- | | |
|--|---|
| ☒ Dispositions visant au rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi : Secteur de protection de l'habitation | |
| ☐ Secteur de dispositions particulières | |
| ☐ Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global | |
| ☒ Protection du commerce et de l'artisanat | ☐ Protection renforcée du commerce et de l'artisanat |
| ☒ Zone de déficit en logement social | ☐ Protection particulière de l'artisanat |
| ☐ Protection de l'artisanat et de l'industrie | ☐ Zone non déficitaire en logement social |
| | ☐ Terrain composant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord' |

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG et annexes III, IV et V du règlement

- | | |
|---|---|
| ☐ Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social | |
| ☐ Emplacement réservé pour espace vert public | ☐ Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie |
| ☐ Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général | ☐ Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser |

PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- ☐ Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe VI du règlement)
- ☐ Élément particulier protégé au titre du PLU
- ☐ Volumétrie existante à conserver
- ☐ Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

AMÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET DES ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION

- ☐ Aménagement piétonnier
- ☐ Emprise de construction basse en bordure de voie
- ☐ Voie à conserver, créer ou modifier
- ☐ Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
- ☐ Passage piétonnier sous porche à conserver

PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES

cf. art. 13 du règlement de la zone UG

Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:

- ☐ Secteur de mise en valeur du végétal
- ☒ Secteur de renforcement du végétal

Prescriptions localisées:

- ☐ Espace vert protégé
- ☐ Espace boisé classé
- ☐ Espace libre protégé
- ☐ Espace libre à végétaliser
- ☐ Espace à libérer

STATIONNEMENT

cf. art. 12 du règlement de la zone UG

- ☐ Limitation de la création de parcs de stationnement

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

Cf. art. 10 du règlement de la zone UG

- ☒ Plafonnement des hauteurs : 31.0 m sans préjudice des autres dispositions
- ☐ Présence d'un fuseau de protection du site de Paris
- ☐ Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions

Gabarit-enveloppe en bordure de voie :

- ☒ Voie non bordée de filet (cf. art. 10.2.1)
- ☐ Voie bordée de filets (cf. art. 10.2.2)

Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (<http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>)

COMMUNE : PARIS 75017

PLAN DE SITUATION

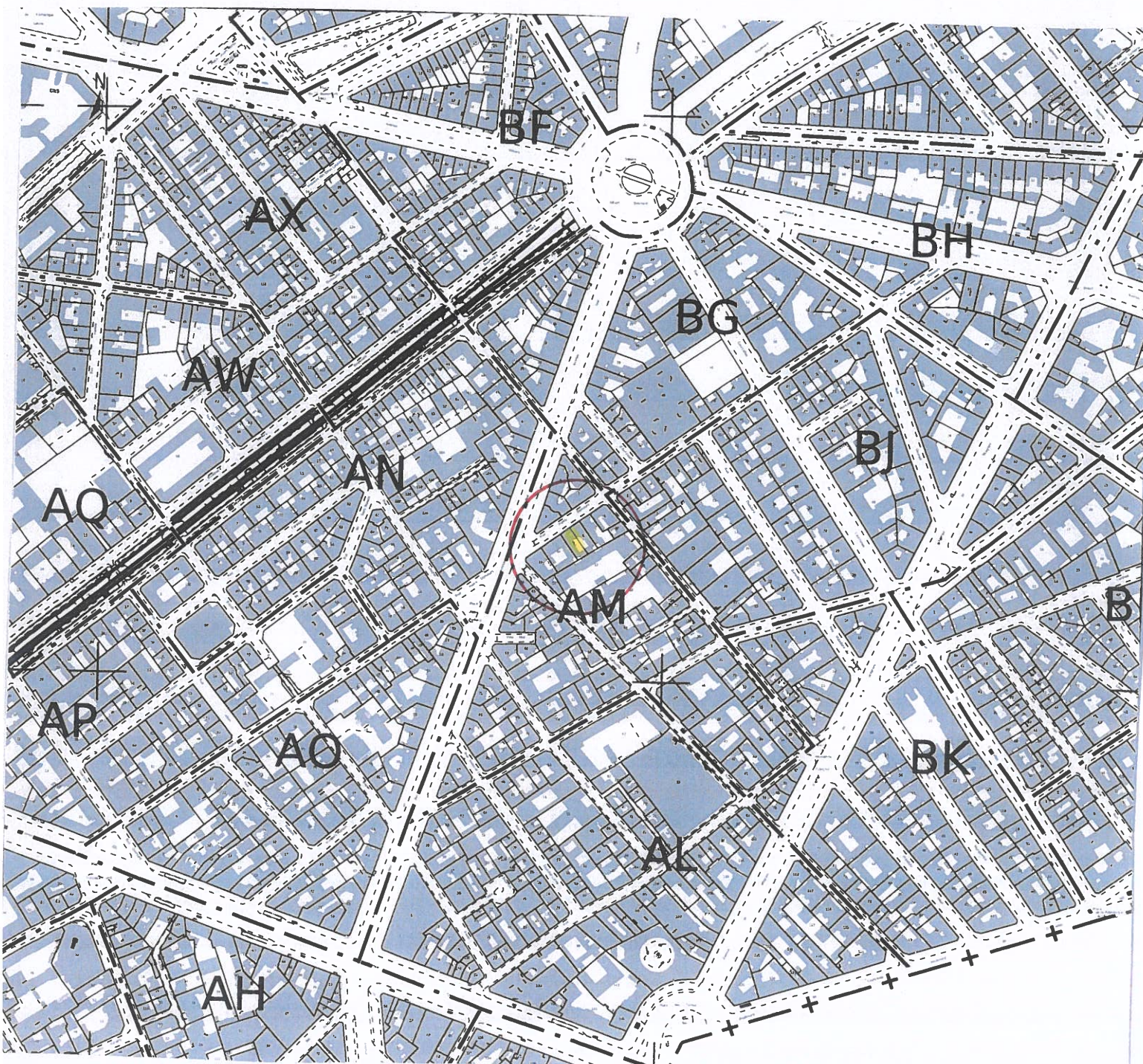
D'une propriété sise : 62 Rue Pierre Demours

Appartenant à : M. ATTAR AOUES

Cadastrée Section : AM 9

Contenance : 294 M²

Echelle : 1/5000



TALON - MEILLET ASSOCIES

Avocats

11 Rue Villaret de Joyeuse
75017 PARIS

CHOISY LE ROI, le 27 Février 2023

N/Réf. : 944-00060153 RU PARIS 17 AM 9 AM/9

V/Réf. : Mme ROSSO

**Affaire : ATTAR AOUES /
62 Rue Pierre Demours
75017 PARIS**

ATTESTATION NON PERIL

IMMEUBLE SIS :

PARIS 17

62 Rue Pierre Demours

CADASTRE AM 9,

Suite aux renseignements obtenus auprès des services de la PREFECTURE de POLICE, nous vous informons que l'immeuble ci-dessus désigné n'est pas frappé d'un arrêté de péril pris au titre des articles L.511-1 à L.511-6 du Code de la construction et de l'habitation dans leur rédaction résultant de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et ce à la date du **27/02/2023**

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, , à l'expression de nos sentiments distingués.

CORINNE AUSSANT

Péril bâtimentaire - Insécurité des équipements communs - Mise en sécurité

Depuis le 1er janvier 2021, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations et de son décret d'application n°2020-1711 du 24 décembre 2020, une nouvelle réglementation s'applique. En application de celle-ci, la Maire de Paris, dans son champ de compétences, est amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de risques liés à l'état d'un bâtiment ou liés à celui des équipements communs d'un immeuble.

Les arrêtés de péril et insécurité des équipements communs pris et notifiés avant le 1er janvier 2021, ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation. Ils restent en vigueur.

Liste des immeubles sous arrêtés

1er arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
13 rue des Lavandières Sainte-Opportune	 15/03/2021	

2e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
34 – 36 rue du Caire	 08/03/2021	

3e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
2 rue des Vertus / 14 rue des Gravilliers	 18/01/2022	
12 rue des Gravilliers 2 rue des Vertus / 14 rue des Gravilliers	 18/01/2022	
54 rue des Gravilliers	 05/12/2022	
61 rue de Turbigo	 23/08/2022	

4e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
40 rue Saint Antoine	 25/10/2022	

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

5^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
9-11 rue Saint Severin	 01/09/2022	

6^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
1 Cour du commerce Saint-André	 07/06/2021	

7^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

8^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

9^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
45 rue Catherine de la Rochefoucauld	 28/11/2022	

10^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

11^e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
20 rue Richard Lenoir	 16/10/2019	

Info Paris3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

12° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

13° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

14° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

15° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
39 rue Mademoiselle	 18/12/2015	

16° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs

17° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
17 rue du Mont Doré	 15/01/2021	

18° arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
2 bis rue Buzelin	 11/03/2014	
2 rue de l'Evangile	 17/10/2019	
83 rue Pajol	 03/10/2022	

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

19e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
62 rue de Meaux	 14/01/2020	
47 rue de Belleville	 03/08/2021	
100 boulevard de la Villette	 14/09/2022	

20e arrondissement

Adresse	Arrêté concernant des risques liés à l'état du bâtiment	Arrêté concernant des risques liés à l'état des équipements communs
24 rue de Ménilmontant	 24/10/2016	
87 rue de Bagnolet	 16/04/2009	
37 rue de la Cour des Noues / 76 rue des Prairies	 19/01/2015	
96 rue des Pyrénées	 05/09/2019  27/05/2021	

Info Paris3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe



Certificat de raccordement au réseau d'assainissement parisien

Immeuble raccordé au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien

En application du code de la santé publique (art. L. 1331-1 et suivants), tous les immeubles situés dans Paris, à l'exception de ceux localisés dans le périmètre des bois de Boulogne et de Vincennes, sont raccordés au réseau d'égouts publics parisiens.

L'assainissement non collectif (ou autonome) n'est pas autorisé à Paris du simple fait de la densité du maillage du réseau d'égouts. Il est expressément interdit par l'article L. 1331-5 du code de la santé publique qui prévoit que, dès l'établissement du raccordement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.

Conformément aux articles L. 1331-1 et suivants du code de la santé publique ainsi qu'à l'article 12 du règlement d'assainissement de Paris, et aux termes de l'article 11-1 de la loi n 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 issu de l'article 63 de la loi n 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement doit être réalisé lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble situé à Paris, dès lors que ses rejets d'eaux usées et pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la Seine.

**Les eaux usées des immeubles dont l'adresse n'est pas mentionnée dans la liste ci-après sont évacuées par un raccordement au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien.
Les rejets d'eaux usées et pluviales considérés ne sont donc pas susceptibles d'avoir une incidence directe sur la qualité de l'eau de la Seine.**

Ce certificat ne concerne pas l'état de conformité des installations intérieures du bien immobilier.

Pour toute question, contacter le pôle usager du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) de la Direction de la Propreté et de l'Eau à l'adresse suivante : eau-assainissement@paris.fr.



**Listes des adresses raccordées au réseau d'assainissement
collectif séparatif parisien**
*les adresses parisiennes non listées sur ce document sont raccordées
au réseau d'assainissement unitaire parisien*

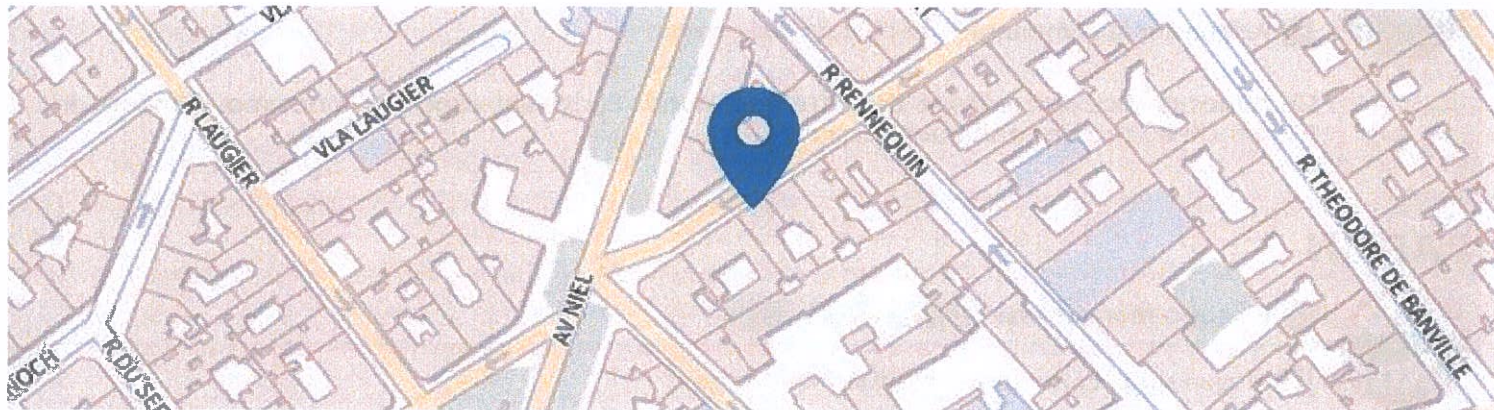
Type de voie	Nom de la voie	Côté pair début	Côté pair fin	Côté impair début	Côté impair début	Code postal
rue	Abel Gance	toute la voie est concernée				75013
rue	Albert Einstein	toute la voie est concernée				75013
rue	Alice Domon et Leonie Duquet	toute la voie est concernée				75013
rue	Alphonse Boudard	toute la voie est concernée				75013
place	Augusta Holmes	toute la voie est concernée				75013
place	Aurelie Nemours	toute la voie est concernée				75013
rue	Bruneseau	toute la voie est concernée				75013
rue	Choderlos de Laclos	toute la voie est concernée				75013
promenade	Claude Levis Strauss	toute la voie est concernée				75013
quai	d'Austerlitz	toute la voie est concernée				75013
rue	de Bellievre	toute la voie est concernée				75013
avenue	de France	toute la voie est concernée				75013
quai	de la Gare	toute la voie est concernée				75013
rue	des Cadets de la France libre	toute la voie est concernée				75013
rue	des Frigos	toute la voie est concernée				75013
rue	des Grands Moulins	toute la voie est concernée				75013
rue	du Chevaleret	2	90	non concerné		75013
rue	Elsa Morante	toute la voie est concernée				75013
rue	Emile Durkheim	toute la voie est concernée				75013
place	Farhat Hached	toute la voie est concernée				75013
rue	Fernand Braudel	toute la voie est concernée				75013
rue	Francois Bloch-Laine	toute la voie est concernée				75013
quai	Francois Mauriac	toute la voie est concernée				75013
rue	Francoise Dolto	toute la voie est concernée				75013
rue	Fulton	toute la voie est concernée				75013
rue	George Balanchine	toute la voie est concernée				75013
rue	Giffard	toute la voie est concernée				75013
rue	Eugene Freyssinet	toute la voie est concernée				75013
rue	Hélène Brion	toute la voie est concernée				75013
rue	Germaine Richier	toute la voie est concernée				75013
rue	Jacques Lacan	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Anouilh	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Arp	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Baptiste Berlier	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Giono	toute la voie est concernée				75013

Ce certificat n'est valide que s'il comporte trois pages

place	Jean Michel Basquiat	toute la voie est concernée	75013
place	Jean Vilar	toute la voie est concernée	75013
rue	Jeanne Chauvin	toute la voie est concernée	75013
rue	Julie Daubie	toute la voie est concernée	75013
rue	Leo Frankel	toute la voie est concernée	75013
rue	Louise Bourgeois	toute la voie est concernée	75013
rue	Marguerite Duras	toute la voie est concernée	75013
rue	Marie Andrée Lagroua Weill Halle	toute la voie est concernée	75013
rue	Neuve Tolbiac	toute la voie est concernée	75013
rue	Nicole-Reine Lepautre	toute la voie est concernée	75013
Place	Farhat Hached	toute la voie est concernée	75013
rue	Jacques Lacan	toute la voie est concernée	75013
rue	David Bowie	toute la voie est concernée	75013
rue	Vivian Maier	toute la voie est concernée	75013
rue	Olivier Messiaen	toute la voie est concernée	75013
quai	Panhard et Levassor	toute la voie est concernée	75013
allée	Paris Ivry	toute la voie est concernée	75013
rue	Pau Casals	toute la voie est concernée	75013
rue	Paul Klee	toute la voie est concernée	75013
place	Paul Ricoeur	toute la voie est concernée	75013
avenue	Pierre Mendes France	toute la voie est concernée	75013
rue	Pierre Vidal Naquet	toute la voie est concernée	75013
rue	Primo Levi	toute la voie est concernée	75013
rue	Raymond Aron	toute la voie est concernée	75013
rue	René Goscinny	toute la voie est concernée	75013
rue	Thomas Mann	toute la voie est concernée	75013
rue	Tolbiac	2 8 1 5bis	75013
rue	Valéry Larbaud	toute la voie est concernée	75013
place	Valhubert	toute la voie est concernée	75013
rue	Vincent Auriol	2 30 1 19	75013
rue	Watt	toute la voie est concernée	75013

Les risques près de chez moi

Adresse recherchée : 62 Rue Pierre Demours, 75017 Paris



Échelle : RISQUE EXISTANT RISQUE EXISTANT - IMPORTANT RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ RISQUE EXISTANT - FAIBLE INFORMATION NON DISPONIBLE

Risques naturels identifiés : 4

Certains phénomènes naturels (séisme, inondations, volcans etc.) peuvent être dangereux pour les personnes et pour les biens lorsqu'ils surviennent sur des territoires accueillant des habitations ou des activités économiques. On parle alors de risque naturel. La gravité des conséquences humaines et économiques d'un phénomène naturel dangereux dépend de l'intensité du phénomène, de sa soudaineté et de son ampleur.

INONDATION



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont inondables

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - IMPORTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont exposées à des mouvements de terrain ou au retrait-gonflement argiles

RADON



Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - FAIBLE

Risque sur la commune INFORMATION NON DISPONIBLE

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Risques technologiques identifiés : 4

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques)..

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT

Risque sur la commune INFORMATION NON DISPONIBLE

Votre adresse est située à proximité d'industries ou d'établissements classés "à risque"

NUCLÉAIRE



Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - IMPORTANT

Votre adresse est située à proximité d'une installation nucléaire

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

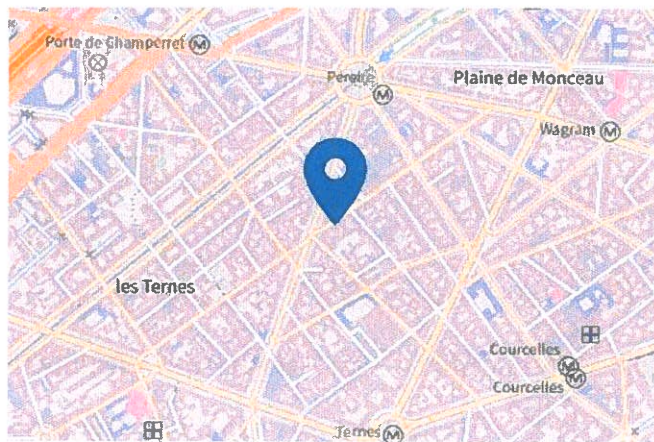
Votre adresse est située à proximité de sols pollués ou potentiellement pollués

Risque d'inondation près de chez moi

 **Risque à mon adresse** INFORMATION NON DISPONIBLE

 **Risque sur la commune** **RISQUE EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des inondations dans ma commune : 16

Début le	Sur le journal officiel du
27/07/2018	07/12/2018
15/01/2018	15/02/2018
09/07/2017	07/12/2018
28/05/2016	09/06/2016
23/06/2005	22/04/2006
31/05/2003	19/10/2003
06/07/2001	11/08/2001
25/12/1999	30/12/1999

Début le	Sur le journal officiel du
30/05/1999	24/08/1999
18/07/1994	17/12/1994
29/04/1993	10/10/1993
31/05/1992	05/11/1992
25/05/1992	16/01/1993
27/06/1990	19/12/1990
05/06/1983	05/08/1983
05/06/1983	11/09/1983

Risque de mouvements de terrain de près de chez moi

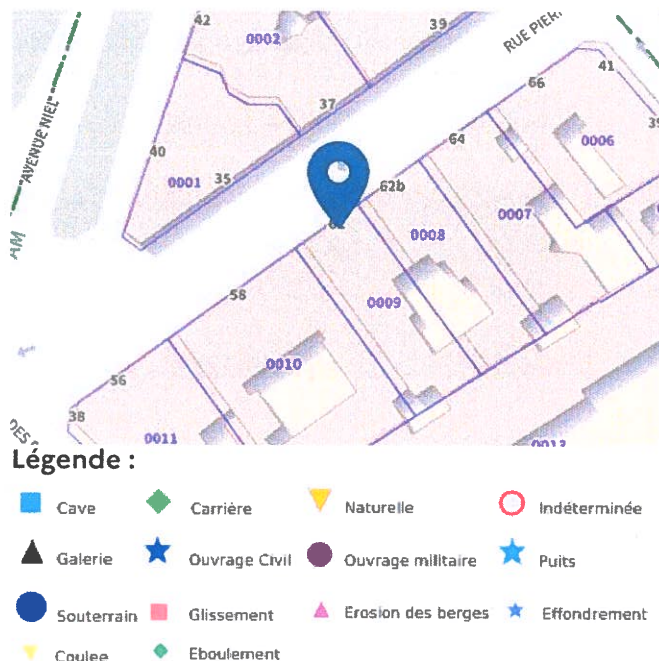
Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des mouvements de terrain dans ma commune : 1

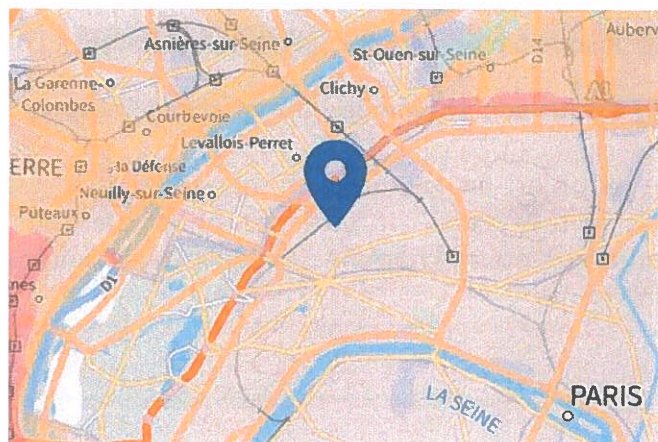
Début le	Sur le journal officiel du
25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.



Légende :



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des sécheresses dans ma commune : 1

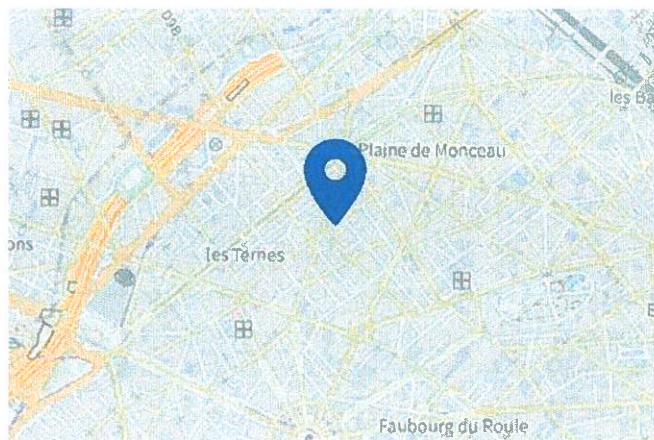
Début le	Sur le journal officiel du
01/07/2003	11/03/2006

Risque radon près de chez moi

📍 Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT - FAIBLE**

🏠 Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende :



Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**

Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.



Légende :



La liste ci-dessous vous montre les ICPE classées Seveso et les autres ICPE de la rubrique 4000 (manipulant des substances et mélanges dangereux) sur votre commune.

8 installation(s) classée(s) manipulant des substances et mélanges

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ITM IMMO LOG	Non Seveso
BERTIN ET AUBERT (i1405)	Non Seveso
MUSEUM NATIONAL HISTOIRE NATURELLE(i5949)	Non Seveso
CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE	Non Seveso
RATP PHT NEY	Non Seveso
BIBLIOTHEQUE NAT. DE FRANCE - BNF (i4602)	Non Seveso
IMMEUBLE LUMIERE	Non Seveso

FONCIERE LYONNAISE

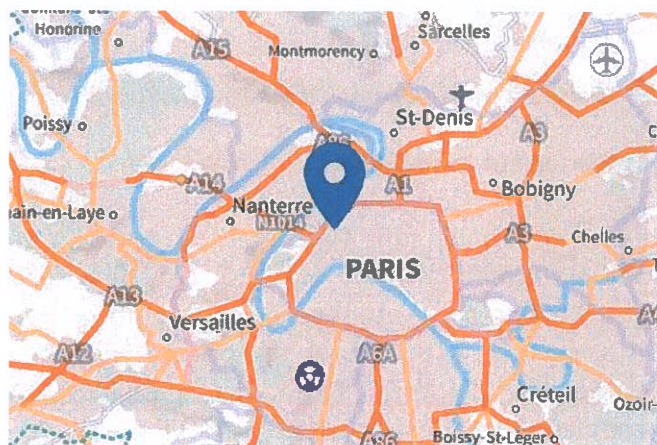
Non Seveso

Risque d'accident nucléaire près de chez moi

 Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**

 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT - IMPORTANT**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



Légende :

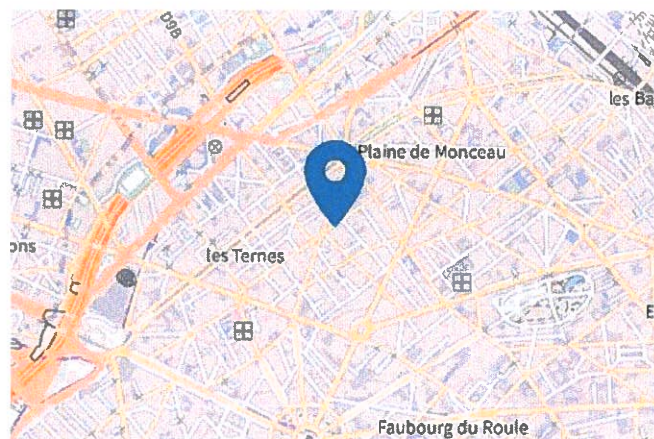
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 **Risque à mon adresse** INFORMATION NON DISPONIBLE

 **Risque sur la commune** **RISQUE EXISTANT**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène).et de la saumure (saumoduc).



Légende :

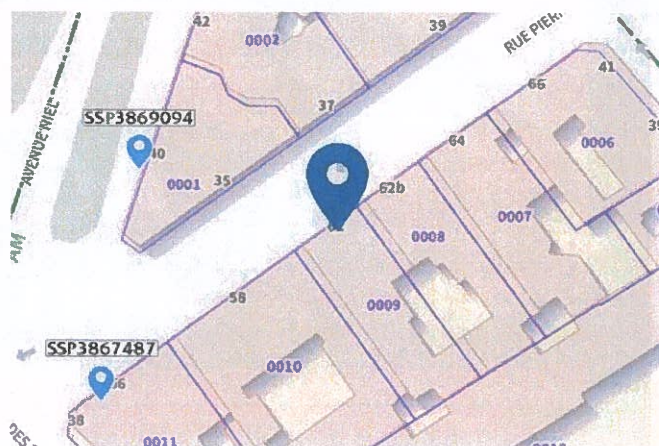


Risque de pollution des sols près de chez moi

📍 Risque à mon adresse **RISQUE EXISTANT**

🏠 Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :





QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

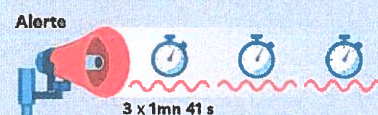
ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

• **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

• **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

• **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

• **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres

• **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

• **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation

• **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

• **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible

• **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



86 rue Régnault - 75013 PARIS

Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 28/02/2023		Références : 1138185	
☐ Renseignement fournis selon le plan joint			
75017	AM	0009	
Code postal		Sect. Cadast.	Parcelle
PARIS			
Adresse : 62 RUE PIERRE DEMOURS 75017 Paris		Votre référence : 60153	
Adresse complémentaire :			
Parcelles complémentaires :			

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

☐ Paris par arrêté interpréfectoral du 25 février 1977

☐ Zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

☒ en dehors

☐ en zone de carrière ⁽¹⁾
☐ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou a du nivellement⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne carrière de craie	☐	☐	☐
ancienne glaisière	☐	☐	☐

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne sablière	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa
☐ Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	
☐ Fondations superficielles armées	☐
☐ Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière ☐ à ciel ouvert ☐ souterraine	☐

Pa : en partie

	Pa
☐ Consolidations souterraines en carrière par piliers	☐
☐ Consolidations souterraines par injection	☐
☐ Remblaiement de la carrière	☐
☐ Autre :	☐

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée sur rendez-vous au
86 rue Régnault - 75013 PARIS - ww.igc.paris.fr

Paris, le : 28/02/2023

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier :

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 27/02/2023

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCOP ATGT

SF2306920978

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 075					Commune : 117			PARIS 17		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AM	0009			62 RUE PIERRE DEMOURS	0ha02a91ca					
AM	0009	001	24	18/999						
AM	0009	001	46	1/999						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Dossier : 944-00060153 RU PARIS 17 AM 9 AM/9
Suivi par : CORINNE AUSSANT
Affaire : ATTAR AOUES /
62 Rue Pierre Demours
75017 PARIS
Vos Réf : APH/ER - A -22-322

TALON - MEILLET ASSOCIES
Avocats
11 Rue Villaret de Joyeuse
75017 PARIS

Votre Ref.	
Mme ROSSO	
Date de Facture	Echéance
03/03/2023	03/03/2023

FACTURE N° 61071

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
	DOSSIER D'URBANISME Renseignements d'Urbanisme PARIS Plan de situation Attestation de non péril Liste bâtiments en Péril PARIS Renseignements Assainissement PARIS Dossier Géorisques Certificat de carrières Modèle 1	1,00	216,00 €	216,00 €

TVA acquittée sur les encaissements
Paiement : Chèque : réception de facture
Intérêts de retard : Taux d'intérêt légal x 1.50

TOTAL HT	216,00 €
TVA à 20 %	43,20 €
TOTAL TTC	259,20 €

Certifiée sincère et véritable. Arrêté à la somme de:
deux cent cinquante-neuf Euros vingt Centimes

FACTURE N°	61071
DOSSIER N°	944-00060153
Cpta	C7647
Date	03/03/2023
ECHEANCE	03/03/2023
A PAYER	259,20 €
Références à rappeler	

-- CONDITIONS GENERALES DE VENTE --

ARTICLE 1 - CLAUSE GENERALE

Nos ventes et prestations de services sont soumises aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur toutes conditions d'achats, sauf dérogation formelle, expresse et écrite de notre part.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Lorsque nous établissons un devis, il constitue les Conditions Particulières venant modifier ou compléter les présentes Conditions Générales.

Si la commande reçue du client est différente du devis, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part.

C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les Conditions Particulières.

Toute autre condition contraire ou différente qui pourrait être stipulée par le client, avant ou même après les présentes, sera réputée non écrite à notre égard et donc inopposable.

ARTICLE 3 - PAIEMENT

Les prix et les conditions indiqués s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation par écrit.

Sauf accord particulier, nos prestations sont payables à réception de la facture.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

En cas de paiement différé ou à terme, celui-ci constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons la possibilité de suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice de toute autre action.

Toute somme non réglée à l'échéance figurant sur nos factures entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Ces pénalités de retard seront calculées sur la base des sommes facturées, non réglées et sur notre simple demande.

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit, si bon nous semble.

Nous pourrions demander, y compris en référé, la restitution de tous documents, pièces, plans, études, etc..., avec interdiction de les utiliser, et ce sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La résolution frappera non seulement la prestation en cause, mais aussi toutes celles antérieures et impayées, quelles soient réalisées ou en cours de réalisation, et que leur paiement soit échu ou non.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'Officier Ministériel.

ARTICLE 4 - RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de nos prestations est suspendu jusqu'au parfait et complet paiement du prix par le client, c'est à dire de l'encaissement effectif du prix par l'ATGT.

Jusqu'à parfait et complet paiement, toutes les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété et ne peuvent être communiqués à des tiers, sous quelque motif que ce soit par l'acheteur, sous peine de poursuites judiciaires.

ARTICLE 5 - REFERENCES

Sauf notification écrite et contraire du client, l'ATGT est autorisée à faire mention du nom du client sur la liste de ses références et quel qu'en soit son support (plaquette, brochure, site Internet, communications radiophoniques ou audiovisuelles ...).

ARTICLE 6 - CONTESTATIONS

Toute réclamation, à peine de déchéance, devra être formulée par lettre recommandée dans les huit jours qui suivent la réception de la facture.

Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable.

A défaut, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution de nos prestations sera soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes situées dans le ressort duquel se trouve notre siège social.